

au gouvernement une enquête. Je vous ai dit en effet, que nous la désirions autant que vous, et que nous serions heureux que vous la fassiez faire. Cependant, vous n'avez fait aucune démarche pour l'obtenir, et vous continuez contre nous des accusations, que je ne puis qualifier autrement, que d'être déloyales.

Dans votre *éditorial* du 15 du courant, tout à côté même de ma lettre que vous publiez dans le même numéro, vous avez jeté du louche sur ma position de Président du bureau des Commissaires des Ecoles Catholiques de la Cité, confirmant ce que vous aviez déjà dit en parlant encore de moi, dans un article du 12 : *qu'il n'est pas impossible que ce Rév. Monsieur ait été nommé à cette charge afin de couvrir les procédés d'un air de respectabilité, puisqu'il n'est guère nécessaire d'ajouter qu'il est fort peu au courant des opérations des membres actifs de la commission ; de ce qui peut s'intituler, le cercle intime.*

Monsieur le Rédacteur, cet avancé est de votre part, une accusation aussi grave que gratuite dirigée contre ma personne et contre Messieurs les Commissaires. C'est, en effet, m'accuser d'avoir accepté à titre de sinécure une charge de confiance et de responsabilité publiques, de négliger mon devoir, et de fermer les yeux sur les actes du bureau si important que j'ai l'honneur de présider, et c'est accuser en même temps, MM. les Commissaires, de me jouer et de me tromper dans toutes leurs opérations. Si vous ne voulez pas d'une enquête qui ferait connaître la vérité, je vous somme de prouver ces accusations.

Je trouve encore dans votre *éditorial* du 15 du courant :

Les rapports du gouvernement pour 1876-1877 établissent la perception par MM. les Commissaires d'Ecoles Catholiques de \$234,880, comme honoraires d'écoles mensuels, et pour l'année suivante, \$400,000.

Vous savez bien que le résumé cité dans ces rapports et les chiffres donnés, représentant le revenu mensuel perçu pendant l'année, dans les Ecoles Catholiques de la Cité de Montréal, comprend les honoraires reçus dans toutes les institutions catholiques de la ville, c'est-à-dire dans le collège de Montréal, dans le collège des Jésuites, dans les écoles des Rév. Pères Oblats, des Frères, dans les couvents et académies des Sœurs de la Congrégation, du Sacré-Cœur, du Bon Pasteur, de St. Laurent etc., etc., et cependant vous nous en faites responsables ! Mais comment les Commissaires peuvent-ils être appelés à répondre et à rendre compte d'honoraires reçus par des institutions sur lesquelles ils n'ont aucun contrôle ? Vous abusez de la bonne foi de vos lecteurs !

Plus loin dans le même article, vous dites : " en admettant que l'Ecole seule ait coûté \$84,000, qu'en est-il des 200,000 pieds de terrain qui l'entourent, des terrassements, des piliers de marbre etc., etc., qui doivent entrer en compte, aussi bien que la bâtisse pure et simple."

Vous aviez prétendu que la bâtisse de l'Académie avait coûté \$500,000, il me fait plaisir de voir que vous rectifiez aujourd'hui votre erreur. \$416,000 de différence, c'est quelque chose.